



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 01 Décembre 2006

N° 2006-01

### Nombre de Délégués

En exercice : 38  
 Présents : 34  
 Votants : 34  
 Suffrages  
 exprimés : 34  
 Acte rendu  
 exécutoire après  
 dépôt en Préfecture,  
 Le

Le Président,

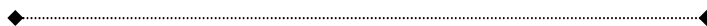
Gérard ROCTON

*L'an deux mille six, le premier Décembre à 20 Heures 30, les délégués de la Communauté de Communes du Pays d'Evron, légalement convoqués, par courrier en date du 23 Décembre se sont réunis à "Espace Coëvrans" siège de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur Rocton Gérard.*

### L'ordre du jour de la présente est :

- Adoption du procès-verbal du 20 Septembre 2006
- Finances :
  - ❖ Compte rendu de l'étude sur la T.P.U. et T.P..Zone faite par l'A.M.F.
- Développement Economique
  - ❖ Evocation de la situation de certaines entreprises locales
- Commission n° 1 – Travaux / Voirie d'intérêt communautaire :
  - ❖ Compte rendu de la réunion du 24 octobre 2006
- Commission n° 1bis – Aménagement du territoire :
  - ❖ Schéma Départemental d'Investissement Routier et Zones d'Activités
  - ❖ Musée des Carrières de VOUTRÉ – Rendu final de l'étude PUBLIC ET CULTURE
  - ❖ NATURA 2000 – Comité de pilotage
  - ❖ Compétence Tourisme
- Commission n° 2 – Enfance / Jeunesse – Jardin Aquatique :
  - ❖ Jardin Aquatique
    - Compte rendu de la Commission du 28 septembre 2006
    - Tarif des scolaires hors CCPE
  - ❖ Enfance Jeunesse
    - Compte rendu du Comité de Pilotage du 28 septembre 2006
    - Subventions du CEL 2006
    - Informations sur le recrutement d'une animatrice pour le Relais Assistantes Maternelles
- Commission n° 3 – Services à la Personne :
  - ❖ Compte rendu de la réunion des clubs du 3<sup>ème</sup> âge du 19 septembre 2006
  - ❖ Actions à la Maison de l'Emploi
  - ❖ Opération Dynamie-Coëvrans
  - ❖ Epicerie sociale

- Commission n° 5 – Site du Gué de Selle :
  - ❖ Compte rendu de la réunion du 11 octobre 2006
- Ressources Humaines :
  - ❖ Délibération pour emplois occasionnels
  - ❖ Régime indemnitaire – filière sociale
- Questions diverses :
  - ❖ Zones de Développement Eolien
  - ❖ Subventions "organisation des ST GEORGES DE FRANCE" à ST GEORGES SUR ERVE
  - ❖ Spectacles des Nuits de la Mayenne 2007



La présente convocation a fait l'objet de l'envoi, le 23 Novembre 2006, de la note de synthèse reprenant l'ensemble des sujets à étudier.

Monsieur Gérard ROCTON ouvre la séance à 20 H 30 et fait procéder à l'appel des membres :

PRESENTS :

Mrs ROCTON Gérard – DROUARD (délégué suppléant remplaçant Mme AVRANCHE) (ASSE LE BERENGER) ;  
 Mrs ROUILLARD – LANGEVIN – Mme JARNO (CHATRES LA FORET) ;  
 Mrs ROCTON André – LATASTE – Mme CHOISNET (déléguée suppléante remplaçant Mme DUCHEMIN) – Mme BOURGOIN – Mlle LEROUX (déléguée suppléante remplaçant Mme FROISSARD) – Mrs VAYER – MORIN (délégué suppléant remplaçant Mr GEORGEL) – SOTO (délégué suppléant remplaçant Mr ROGER) – AVANNIER – CHARDRON – RENARD – Mme LEFAUX (déléguée suppléante remplaçant Mme FOMBERTASSE) (EVRON) ;  
 Mrs HOUSSET – HAMELIN (LIVET EN CHARNIE) ;  
 Mr PAILLEUX (MEZANGERS) ;  
 Mrs HEURTEBIZE – LEMONNIER – CLIMENT (NEAU) ;  
 Mrs BOISBOUVIER – MASSON – Mme BIDAULT (remplaçante de M. MAUDET) (ST CHRISTOPHE DU LUAT)  
 Mme LORY – Mrs VAILLANT (délégué suppléant remplaçant de Mr DARDENNES) – BEGHIN (STE GEMMES LE ROBERT) ;  
 Mrs ROCHE – BLANCHARD (ST GEORGES SUR ERVE) ;  
 Mrs BOURDIN – FOUCAULT – HAMOND – Mme DESLAURIERS (VOUTRE).

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- ◆ Mme AVRANCHE (remplacée par Mr DROUARD) (*Assé le Bérenger*) ;
- ◆ Mme DUCHEMIN (remplacée par Mme CHOISNET) (*Evron*) ;
- ◆ Mme FROISSARD (remplacée par Mlle LEROUX) (*Evron*) ;
- ◆ Mr GEORGEL (remplacé par Mr MORIN) (*Evron*) ;
- ◆ Mr ROGER (remplacé par Mr SOTO) (*Evron*) ;
- ◆ Mme FOMBERTASSE (remplacée par Mme LEFAUX) (*Evron*) ;
- ◆ Mme ROBERT (*Mézangers*) ;
- ◆ Mr BESSIN (*Mézangers*) ;
- ◆ Mr MAUDET (*St Christophe du Luat*) ;
- ◆ Mr DARDENNES (remplacé par Mr VAILLANT) (*Ste Gemmes le Robert*) ;
- ◆ Mme RENARD (*Ste Gemmes le Robert*).

ASSISTAIENT EGALEMENT : Mr MILCENT (Directeur des services) - Mr ERNOULT (Secrétaire)

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. Monsieur le Président propose la désignation d'un secrétaire de séance : **Mme Hélène JARNO de Châtres la Forêt**.

◆-----◆

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
du 20 Septembre 2006**

Monsieur ROCTON demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 20 Septembre 2006.

**Le procès-verbal de la réunion du 20 Septembre 2006 est adopté à l'unanimité.**

**FINANCES**

**☞ Compte rendu de l'étude sur la T.P.U. et T.P.Zone faite par l'A.M.F.**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des éléments essentiels de cette étude qui a été effectuée et présentée par les services de l'Association des Maires de France.

Cette étude s'articule autour des points suivants :

- les différents régimes fiscaux
- l'option TPU et ses incidences fiscales
  - ⇒ taux moyen pondéré
  - ⇒ lissage des taux
  - ⇒ attribution de compensation
  - ⇒ transfert de compétences et évaluation des charges
  - ⇒ dotation d'intercommunalité bonifiée
  
- le calendrier des opérations à effectuer
- conclusions : opportunité d'opter pour la TPU

Après cette présentation, il invite les membres du Conseil Communautaire à formuler leur avis sur cette question.

Il est notamment précisé que cette décision appartient règlementairement au Conseil Communautaire, et qu'il n'y a pas nécessité de consulter les Conseils Municipaux, cette mesure est contestée par certains délégués communautaires qui pensent que pour une décision de cette importance qui engage également les finances de la commune, il serait souhaitable que les Conseils Municipaux puissent délibérer sur cette question.

Monsieur André ROCTON souligne son inquiétude sur le montant de l'allocation de compensation qui est figée au moment de l'institution de la T.P.U. et réduit selon lui les marges d'autonomie financières des communes.

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN précise que l'institution de la T.P.U. et le lissage des taux sur 6 ans génère une augmentation du taux de Taxe professionnelle dans les petites communes et diminue de fait leur attractivité pour l'installation de commerçants ou artisans.

Il mentionne également le risque de transfert du siège social d'une entreprise vers un territoire voisin ou le taux de Taxe Professionnelle serait plus attractif.

Ce dossier mérite également d'être vu en concertation avec les chefs d'entreprises.

Monsieur André BOISBOUVIER demande que cette réflexion soit approfondie. La T.P.U. présente un intérêt notamment dans la mesure où le transfert de compétences vers la CCPE va probablement aller en s'accroissant et que les ressources fiscales de la T.P.U. seront peut-être nécessaires pour financer ces transferts.

Monsieur BOISBOUVIER insiste sur ce point, en précisant que les modalités de fonctionnement de la T.P.U. tiennent compte du montant de ces dépenses de transfert qui sont diminuées du montant de l'allocation de compensation.

Au final, Monsieur ROCTON demande à chaque maire de débattre de ce dossier avec son Conseil Municipal.

Ce dossier pourra être représenté en 2007 dans une réunion du Conseil Communautaire.

#### **☞ Décision modificative n° 4**

Monsieur le Vice-Président André BOISBOUVIER chargé des finances, présente le projet de décision modificative n° 4 qui ne concerne que des écritures internes et d'ajustement de crédit de TVA assujettie.

#### **BUDGET PRINCIPAL**

##### FONCTIONNEMENT / INVESTISSEMENT

##### Dépenses / recettes :

- ajustement selon crédit TVA des opérations assujetties,
- modification des crédits selon les résultats constatés dans les écritures de stock des budgets "Parc d'activités R. VADEPIED" et "Zone artisanale et industrielle de Voutré",
- dégrèvement foncier non bâti des jeunes agriculteurs.

#### **BUDGET PARC D'ACTIVITES R. VADEPIED**

- ajustement des crédits pour les écritures de stock de terrain selon les travaux et ventes.

**BUDGET ZONE ARTISANALE ET INDUSTRIELLE DE VOUTRE**

- ajustement des crédits pour les écritures de stock de terrain selon les travaux et ventes.

**INSCRIPTIONS BUDGETAIRES****BUDGET PRINCIPAL**Section fonctionnement

<i>Article</i>	<i>Fonction</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
658	01	Charges de gestion (TVA)		10,00
6521	01	Subvention équilibre budget annexe		- 56 760,00
6748	01	Subvention équilibre budget annexe		10 000,00
023*	01	Virement à l'investissement		30 010,00
7395*	01	Dégrèvement jeunes agriculteurs		1 031,00
7311*	01	Dégrèvement jeunes agriculteurs	1 031,00	
Total Décision Modificative n° 4			1 031,00	- 15 709,00
Pour mémoire Budget Primitif			5 905 478,34	5 075 400,73
Pour mémoire décisions modificatives précédentes			14 700,00	189 180,00
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>			<b>5 921 209,34</b>	<b>5 248 871,73</b>

\* (écriture d'ordre)

Section investissement

<i>Opération</i>	<i>Article</i>	<i>Fonction</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
	27638	01	Avance budget annexe	16 300,00	46 310,00
	021*	01	Virement du fonctionnement	30 010,00	
Total Décision Modificative n° 4			46 310,00	46 310,00	
Pour mémoire Budget Primitif			5 253 128,49	5 253 128,49	
Pour mémoire décisions modificatives précédentes			218 496,00	218 496,00	
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>			<b>5 517 934,49</b>	<b>5 517 934,49</b>	

\* (écriture d'ordre)

**BUDGETS ANNEXES****Parc d'Activités R. VADEPIED****Section fonctionnement**

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
605	Travaux		- 450,00
608*	Intégration frais accessoires		450,00
023*	Virement à l'investissement		- 46 760,00
774	Subvention du budget principal	- 46 760,00	
71355*	Variation stock	- 450,00	
796*	Intégration frais financiers	450,00	
Total Décision Modificative n° 4		- 46 760,00	- 46 760,00
Pour mémoire Budget Primitif		1 886 392,93	1 516 856,97
Pour mémoire décisions modificatives précédentes		- 312 522,93	57 013,03
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 527 110,00</b>	<b>1 527 110,00</b>

\* (écriture d'ordre)

**Section investissement**

<i>Article Opération</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
16878	Avance du budget principal	46 310,00	
021*	Virement du fonctionnement	- 46 760,00	
3555*	Variation stock		- 450,00
Total Décision Modificative n° 4		- 450,00	- 450,00
Pour mémoire Budget Primitif		1 482 276,97	1 851 812,93
Pour mémoire décisions modificatives précédentes		369 535,96	/
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>1 851 362,93</b>	<b>1 851 362,93</b>

\* (écriture d'ordre)

**Z.A. VOUTRE****Section fonctionnement**

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
605	Travaux		300,00
71355*	Variation stock	310,00	
023*	Virement à l'investissement		10,00
Total Décision Modificative n° 4		310,00	310,00
Pour mémoire Budget Primitif		90 846,85	88 752,33
Pour mémoire décisions modificatives précédentes		/	/
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>91 156,85</b>	<b>89 062,33</b>

\* (écriture d'ordre)  
Section investissement

<i>Article Opération</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
16878	Remboursement avance		- 300,00
3555*	Variation stock		+ 310,00
021*	Virement du fonctionnement	10,00	
Total Décision Modificative n° 4		10,00	10,00
Pour mémoire Budget Primitif		96 535,78	96 535,78
Pour mémoire décisions modificatives précédentes		/	/
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>96 545,78</b>	<b>96 545,78</b>

\* (écriture d'ordre)

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- ❖ **ADOPTE** la décision modificative n° 4 selon le détail présenté ci-dessus.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Evocation de la situation de certaines entreprises locales**

#### **Siège PELLETEY**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la situation actuelle de l'Internationale du siège PELLETEY.

Cette entreprise a été mise en redressement judiciaire le 03 octobre.

Cette situation est la conséquence de la diminution du marché de l'ameublement largement concurrencé par les pays émergents (Inde, Chine, et pays de l'Est).

Le siège social est au Lude (Sarthe).

La société compte 234 salariés sur 2 sites :

- 170 salariés au Lude,
- 64 salariés à Evron.

Compte tenu du volume des commandes actuelles, l'Administrateur judiciaire doit réduire l'effectif à 90 salariés sur un seul site.

Le site d'Evron possède un certain nombre d'atouts qui ont été retenus.

1. Les bâtiments sont la propriété de PELLETEY.
2. Les bâtiments sont aux normes en matière de protection incendie (sprinklers).
3. Le bâtiment anciennement occupé par DARY CONFECTION est disponible. La ville d'ÉVRON a réalisé quelques travaux d'aménagement pour le rendre adaptable aux conditions d'exploitation de PELLETEY.

⇒ **L'option a été prise de ne conserver que le seul site d'ÉVRON.**

- 14 salariés d'ÉVRON sont licenciés dont 3 licenciements "secs".
- 29 salariés du LUDE ont été sollicités pour rejoindre le site d'ÉVRON.

L'effectif global serait ainsi d'environ 80 salariés.

Monsieur le Président précise également qu'avec la collaboration active de la CCPE, l'ancien bâtiment "Intermarché" sera loué temporairement à la société PELLETEY pour y stocker les canapés invendus et faire une braderie. L'objectif est de libérer de la surface dans les locaux actuels de PELLETEY pour relancer la production dans les meilleures conditions.

**Le Conseil Communautaire, à l'issue de cette présentation, prend acte de ces informations.**

#### **Reprise du bâtiment industriel T.S.A.**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du projet de reprise du bâtiment industriel précédemment occupé par l'entreprise T.S.A.

Suite au départ de l'entreprise T.S.A. le 31 juillet 2006 pour cause de délocalisation vers la Slovaquie nous avons effectué des démarches, notamment près du Comité d'Expansion Economique de la Mayenne, pour retrouver un éventuel repreneur de ce bâtiment industriel.

Nous sommes actuellement en contact avec un chef d'entreprise susceptible d'être intéressé par la reprise de ce bâtiment.

Cette entreprise est spécialisée dans la fabrique de chocolat à vocation diététique, et est actuellement installée dans un département voisin. Elle est potentiellement créatrice d'une dizaine d'emplois.

L'installation de cette entreprise nécessite des travaux importants d'aménagement à l'intérieur de ce bâtiment (estimé à 350 000 € HT).

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Vente du bâtiment par la CCPE.  
L'estimation qui en est faite est de l'ordre de 250 000 €.
- Financement des travaux par une société d'économie mixte, Laval Mayenne Investissement nouvellement créée en liaison avec la SACOLA, la CDC et le Conseil Général qui a la possibilité d'intervenir sur le territoire du Département.

**Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations et se tenir informé de ce dossier.**

# COMMISSION N° 1 – TRAVAUX / VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

## ☞ Compte rendu de la réunion du 24 octobre 2006

Monsieur André ROCTON, Vice-Président, responsable de cette commission demande aux membres du Conseil Communautaire s'ils ont des observations à formuler sur les différents points de ce compte rendu dont les points essentiels sont les suivants :

### Prévision d'achat de matériel pour 2007

#### Entretien de la voirie

- 1 faucheuse avant pour les chemins pédestres ..... 5 000 €
- 1 tarière hydraulique en 250 mm avec une vrille de Ø 150 mm ..... 3 550 €
- 1 complément de panneaux ..... 1 200 €
- TOTAL..... 9 750 €**

#### Atelier mécanique

- 2 pompes à huile pneumatiques ..... 720 €
- 1 compresseur 300 l avec régulateur lubrificateur ..... 970 €
- TOTAL..... 1 690 €**

#### Espaces Verts

- 1 micro tracteur pour les espaces verts du Jardin Aquatique et du Parc d'Activités Raoul Vadepied (équipé d'un dispositif de ramassage) ..... 18 500 €
- 1 caisson 20 m3 pour le transport des déchets verts du Gué de Selle..... 3 900 € (les modalités de transport sont à voir avec la ville d'Evron)
- 1 taille haie ..... 510 €
- TOTAL..... 22 910 €**

#### Structure FLORIS

- 1 débroussailleuse manuelle..... 810 €

#### Local Unité Technique et bâtiments

- 1 rac porte palettes "modulable" pour optimiser le rangement ..... 1 400 €
- 1 transpalette ..... 310 €
- 1 échelle spéciale accès plafond..... 380 €
- 1 lot de grilles (protection chantiers) ..... 620 €
- TOTAL..... 2 710 €**

#### Véhicules

- Achat d'un véhicule d'occasion pour l'animatrice du R.A.M. (Relais Assistantes Maternelles) ..... 9 000 €
- Achat d'un véhicule d'occasion pour les services techniques V.L. 3 places type Expert..... 9 000 €
- TOTAL..... 18 000 €**

Le montant des acquisitions proposées s'élève à **56 000 € HT** soit 67 000 € TTC dont 43 650 € de véhicules (micro tracteur et véhicules légers)

**Autres acquisitions de matériel à envisager**

- Orientation vers un désherbage thermique et diminuer (voire supprimer) le désherbage chimique.
- Voir le matériel nécessaire par le ratissage quotidien de la plage du Jardin Aquatique.

**1. Prévision de programme voirie 2007**

Les crédits budgétaires 2007 sont proposés de la manière suivante :

	Coût TTC
• travaux de rechargement et enduits d'usure .....	178 000 €
• curage fossés, arasement accotements .....	32 000 €
• point à temps .....	<u>20 000 €</u>
<b>TOTAL.....</b>	<b><u>230 000 €</u></b>

**RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS**

<b><u>ASSE LE BERENGER</u></b>	1 VC n°201 (Route de Suzanne / Jarrière (Rch 351 m))
	2 CR Noës / Rondins (Rch 294 m)
	3 CR Mare Noire (enduit 403 m)
<b><u>CHATRES LA FORET</u></b>	1 VC 103 la Papauté / Morandière (enduit 465 m)
	2 CR Pierras (enduit 474 m)
	3 CR Beurerie (Rch 200 m)
	4 CR Rougerie (Rch 536 m)
<b><u>EVRON</u></b>	1 CR Branlardière (Rch 441 m)
	2 CR Foucrayère (Rch 212 m)
	3 VC Chemin de Guingault (Rch 132 m) voir avec Lot.
	4 CR Sablonnière (enduit 212 m)
	5 CR Domier (reprise virage)
<b><u>LIVET EN CHARNIE</u></b>	1 CR Fourmillère (Rch 200 m)
	2 CR Petite Lande (Rch 421 m)
	3 CR Grande Cochinière (enduit 526 m)
<b><u>MEZANGERS</u></b>	1 CR Quejeuray (enduit monocouche 1 300 m)
	2 CR Maison Neuve des sapins (Rch à voir)
	3 CR Vieil Hêtre (enduit 810 m)
<b><u>NEAU</u></b>	1 CR Edinière / Menetière (Rch 97 m + 26 m)
	2 CR Grimetière Haute (782m) rch
<b><u>ST CHRISTOPHE DU L</u></b>	1 CR Planche Marguerite (Rch 670 m)
	2 VC n°103 vers Châtres dernière partie (Rch 600 m)
<b><u>STE GEMMES LE RT</u></b>	1 CR Bréhon (Rch + enduit 1 260 m)
	2 Carrefour route d'izé vers St Georges (Langottière)
	3 CR Moussardière (mono couche 94 m)

**ST GEORGES/ERVE**

- 1 VC n°206 Allée Foulletorte (Rch 819 m)
- 2 VC n°203 Route Cimetièrre / Assé (Rch 626 m)
- 3 CR Petite Sourderie (enduit 182 m)
- 4 CR Le Feu (enduit 871 m)

**VOUTRE**

- 1 VC n°202 les Haies (Rch 855 m)
- 2 VC n°107 vers la Crousille (Rch départ après le pont SNCF 250 m)
- 3 CR Templerie (Rch 174 m)

C'est ensuite au vu des coûts estimatifs que la liste définitive des chemins du programme 2007 sera établie en fonction des crédits budgétaires alloués.

**2. Dossiers divers**

Plusieurs autres dossiers sont ensuite évoqués.

Rangement des véhicules du SVET à l'Unité Technique.

La place disponible ne permet plus de ranger le matériel nouvellement acheté (exemple : tribune mobile).

Une visite a été faite sur place avec les responsables du service "ordures ménagères" pour envisager la construction d'un bâtiment pour stocker les bennes de ramassage des ordures ménagères du SVET, et libérer ainsi de la surface.

Il est effectivement jugé souhaitable que le SVET engage une réflexion dès maintenant sur la construction d'un bâtiment destiné à abriter son propre matériel. Ce bâtiment pourrait être construit à proximité du bâtiment actuel, où la surface de terrain disponible est largement suffisante.

**Aménagement d'une plate forme pour le compostage des déchets verts**

Le compostage des déchets verts produit par les Collectivités, et les particuliers, apparaît comme une mesure vraiment utile, du point de vue écologique et économique.

La mairie d'ÉVRON est très intéressée par cet aménagement, et une réunion est prévue prochainement pour en discuter avec le SVET qui peut envisager un aménagement de ce type sur le site de CHAMMES.

Pour l'instant, il est prévu par le SVET de transférer les déchets sur le site de CHAMMES.

**Aire de grand passage pour les gens du voyage**

Problème de l'aire de grand passage de plus en plus utilisée comme une aire d'accueil "bis".

Le cahier des charges de l'aire de grand passage prévoit l'aménagement suivant :

*"Les aires de Grand Passage sont des terrains sommairement aménagés pour des rassemblements d'ordre familial, religieux ou économique, de courte durée (de l'ordre de quelques jours à 3 ou 4 semaines). D'environ 1 hectare, ils sont stabilisés et comprennent 1 point d'eau, des sanitaires mobiles et un ramassage des ordures".*

Or il s'avère à l'usage depuis 2003 que cet aménagement ne correspond pas réellement aux besoins.

En premier lieu, ce terrain n'a pas été utilisé en tant qu'aire de Grand Passage depuis sa création. Par contre, nous sommes régulièrement sollicités pour accueillir des Gens du Voyage dont le type de déplacement correspond aux personnes qui s'installent sur les aires d'accueil.

Leurs demandes récurrentes concernent notamment des branchements électriques.

Nous nous posons la question suivante :

Faut-il conserver l'aménagement sommaire requis et conserver la vocation de ce terrain en "aire de grand passage", ou faut-il compléter cet aménagement en y installant notamment des branchements électriques et voire des sanitaires fixes au risque de constituer une aire d'accueil bis ?

Une réunion est prévue avec les services de la Préfecture le 21 décembre prochain.

Monsieur André ROCTON pense que cette aire doit retrouver sa destination initiale, soit une aire de grand passage.

### **Prévention des risques professionnels – Réalisation du document unique**

Le décret n° 2001-1016 du 05 novembre 2001 et la circulaire du 18 avril 2002 imposent à tout employeur ou Collectivité de créer un document relatif aux résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Une proposition dans ce sens sera fait lors d'une prochaine réunion.

### **Rencontre le 14 novembre avec Monsieur Jean-Claude GAUTIER, Technicien pour le compte des syndicats du Bassin de l'Erve et de la Jouanne.**

Des travaux de nettoyage des rives sont à réaliser sur les bords de la Jouanne et les bords de l'Erve, et sont à la charge des syndicats de bassins correspondants.

Ces travaux subventionnés par le C.R.E. (Contrat Restauration Entretien) ont une durée de 5 ans (de 2007 à 2011).

La structure d'insertion FLORIS peut être prestataire de service pour effectuer ces travaux.

- Bassin de l'Erve, de ST GEORGES SUR ERVE à la limite de VOUTRÉ, STE SUZANNE.
- Bassin de la Jouanne, du bourg de STE GEMMES LE ROBERT à la limite de NEAU et BRÉE.

Un tarif au mètre linéaire devra être établi et accepté par les syndicats de bassins.

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

❖ **VALIDE** l'ensemble des dispositions de ce compte rendu.

## COMMISSION N° 1bis – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### **œ Schéma Départemental d'Investissement Routier et Zones d'Activités**

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN, Vice-Président de la CCPE et Conseiller Général du canton d'ÉVRON présente ce dossier.

Il informe notamment les membres du Conseil Communautaire que le Conseil Général a validé les premières orientations du schéma départemental d'investissement routier pour la période 2007 → 2010.

Monsieur BOURDIN précise à ce sujet que la RD 20 qui dessert tout l'est mayennais (de Villiers-Charlemagne à Pré-en-Pail en passant par EVRON) est reconnue route d'intérêt stratégique en y incluant le projet de voie de contournement ouest d'ÉVRON.

En effet pour ce qui concerne les projets de voies de contournement concernant des liaisons stratégiques, le Département en assumera la maîtrise d'ouvrage et la recherche de financement. Les collectivités locales seront appelées en outre à contribution pour le montant des amendements aux projets qu'elles auront sollicités.

Le concours financiers de la Région des Pays de la Loire sera sollicité pour les projets de travaux neufs situés sur des liaisons (routes départementales) stratégiques.

Pour ce qui concerne les voies de contournement ayant vocation à être classées en routes départementales mais dont le Département ne prendrait pas la maîtrise d'ouvrage, une subvention de 30 % du montant HT des études et travaux pourra être attribuée au maître d'ouvrage, suivant la pertinence du projet et les possibilités financières du Département.

#### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- ❖ **RECONNAIT** l'importance que revêt pour le Pays d'ÉVRON le classement de la RD 20 et la voie de contournement Ouest d'Evron en route d'intérêt stratégique, notamment en potentiel de développement économique.
- ❖ **CHARGE** le Président d'informer le Conseil Général des conclusions des études sur le projet de voie de contournement qui vont être menées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2007, à savoir :
  - une étude d'état initial de la zone considérée (enveloppe des fuseaux) avec recueil des données sur le site : topographie, hydrographie, contraintes (zones protégées), activités, présence de réseaux, urbanisation actuelle et projetée au travers des documents d'urbanisme, des équipements, etc...;
  - une étude de tracé pour s'assurer de la faisabilité de pouvoir faire passer une nouvelle route avec des caractéristiques géométriques adaptées au trafic et aux objectifs recherchés.

## **☞ Schéma Départemental des Zones d'Activités Economiques**

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN, Vice-Président de la CCPE et Conseiller Général du canton d'ÉVRON présente aux membres du Conseil Communautaire le schéma départemental des zones d'activités économiques.

L'objectif du Conseil Général est de favoriser l'accueil d'entreprises créatrices d'emplois et de richesses tout en veillant à une répartition équitable de ces emplois et richesses sur le territoire.

Ainsi, 3 niveaux de zone sont projetés :

1. Zone structurante pour grandes entreprises à rayonnement national et international (environ 200 hectares).

Aménagement d'une plate forme bimodale – rail route – à proximité de LAVAL Agglo.

2. Zones d'équilibre départemental pour moyennes entreprises à rayonnement départemental et national (de 2 à 4 hectares environ).

Un appel à projets peut être lancé près des territoires mayennais.

3. Zones de proximité avec l'objectif d'aménagement du territoire local (initiative locale ou intercommunale).

Le Conseil Général pourrait apporter un appui financier et des Conseils aux maîtres d'ouvrage pour ces zones d'activités communales ou intercommunales notamment en terme de demande de qualité.

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- ❖ **APPROUVE** le schéma départemental des zones d'activités économiques présenté par le Conseil Général.
- ❖ **SOUSCRIT** à l'idée de doter le territoire de zones d'équilibre départemental pour moyennes entreprises à rayonnement départemental (Zones de 40 hectares).
- ❖ **PROPOSE** que le territoire d'ÉVRON soit retenu pour l'implantation de ce type de zone.

L'implantation de cette zone d'activité peut être défini soit en prolongement de la zone actuelle sur la RD 7 (Route de Mézangers → Mayenne) soit en bordure de la voie de contournement ouest d'ÉVRON sur laquelle la CCPE mène actuellement les études nécessaires pour faire aboutir ce projet.

## **☞ Musée des Carrières de VOUTRÉ – Rendu final de l'étude PUBLIC ET CULTURE**

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN présente aux membres du Conseil Communautaire le rendu final de l'étude réalisé par le Cabinet PUBLIC ET CULTURE sur la faisabilité d'un projet de création d'un musée des Carrières de VOUTRÉ.

La création de ce musée nécessite une restructuration complète et un agrandissement du bâtiment existant qui permettrait de concevoir un contenu scénographique décliné de la manière suivante :

Salle 1 : géologie du site de VOUTRÉ  
 Salle 2 : de la roche au ballast  
 Salle 3 : l'habitat ouvrier  
 Salle 4 : les populations

auquel s'ajouterait un espace "boutique, billetterie et commodités".

L'évaluation de cet investissement est de 869 800 €uros HT dont 692 800 € pour le bâtiment et 177 000 € pour la scénographie.

Cette étude s'est également intéressée aux charges d'exploitations que générerait le fonctionnement de ce musée.

La prévision serait de 11 500 visiteurs annuels (en année de croisière – année 3), soit une recette estimée de l'ordre de 60 000 € (entiers, points de vente et animation).

Les charges sont estimées à 90 000 € (dont 75 % de charges salariales, 15 % de charges d'exploitation et 10 % en charges de communication).

➔ Soit un résultat d'exploitation négatif de – 30 000 €.

Monsieur le Président précise que ce projet était ambitieux, mais pas raisonnable compte tenu de l'évolution de son coût.

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ❖ Compte tenu de la nécessité reconnue d'équiper ce musée des moyens techniques nécessaires à le rendre attractif (muséographie, scénographie).
- ❖ Compte tenu du coût d'investissement élevé et nettement supérieur aux estimations initialement envisagées que va générer la mise en place de ce musée, notamment pour ce qui concerne l'agrandissement et la restructuration du bâtiment.
- ❖ **DECIDE** de ne pas donner suite à ce projet actuellement.

### **NATURA 2000 – Comite de pilotage**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'un Comité de pilotage pour suivre l'évolution des mesures prises sur le site NATURA 2000 (site du bocage de MONTSURS à la forêt de SILLE LE GUILLAUME) a été mis en place par la Préfecture malgré les avis négatifs de la majorité des communes concernées.

Le comité de pilotage est présidé par Monsieur ARTHUIS, Président du Conseil Général.

### **Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.**

## Compétence Tourisme

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'actuellement la compétence "Tourisme" dont le SVET souhaite se doter a été acquise et transférée au SVET par les Communautés de Communes du Pays de MONTSURS, de BAIS et d'ERVE ET CHARNIE.

La Communauté de Communes du Pays d'Evron ne possède pas cette compétence actuellement, compte tenu que les conditions de majorité qualifiée requise n'ont pas été obtenues. Deux communes SAINT CHRISTOPHE DU LUAT et EVRON dont la population est supérieure à 25 % de la population totale n'ont pas donné leur accord dans le cadre de la consultation des Conseils Municipaux effectués après la délibération du Conseil Communautaire du 05 mai 2006 conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président rappelle que cette compétence est rédigée comme suit :

- Mission d'accueil et d'information des touristes.
- Promotion touristique de son territoire de référence.
- Contribution à la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Il invite ensuite les membres du Conseil Communautaire à donner leur avis sur ce dossier.

Ce dossier suscite un débat passionné.

Monsieur André ROCTON, Maire d'Evron, se déclare opposé à ce dossier et ne souhaite pas lui donner une suite favorable, en précisant que son opinion relève plus d'une question de forme que de fond.

Monsieur SOTO rappelle la décision favorable qui avait été prise par le Conseil Communautaire (réunion du 05 mai 2006) et demande des précisions sur la nature profonde de ce blocage.

Monsieur BOISBOUVIER explique que la commune de ST CHRISTOPHE DU LUAT a voté défavorablement sur ce dossier notamment parce que le SVET a communiqué aux élus des informations sur le fonctionnement de l'Association qui devait gérer le pôle touristique et a ensuite modifier certains aspects de son fonctionnement sans aucune concertation.

Monsieur André ROCTON précise qu'il est tout à fait favorable à l'existence du pôle touristique, et que le pôle peut être maintenu quelque soit le montage juridique mis en place.

Il rajoute qu'il est favorable à confier la compétence "Tourisme" à la Communauté de Communes, sous réserve qu'elle ne soit pas ensuite transférée au SVET.

Monsieur LATASTE s'interroge sur la manière dont ont voté les Communes des autres Communautés de Communes.

Monsieur André ROCTON informe les membres qu'il a reçu du courrier de certaines communes faisant état maintenant de leur déception.

Monsieur le Président pour clarifier le débat et établir une proposition constructive pose les questions suivantes :

Est-il souhaitable de conserver le pôle touristique ? La réponse est oui.

Est-il souhaitable de conserver un office de Tourisme à Evron ? La réponse est oui.

Est-il souhaitable de doter la CCPE de la compétence "tourisme" ? Après débat, le Conseil Communautaire demande à la Municipalité d'Evron de faire des propositions sur les modalités possibles d'exercice de la compétence "tourisme" sur Evron.

**Ces propositions seront ensuite examinées par le Conseil Communautaire qui jugera de leur adéquation au territoire du Pays d'Evron, lors de sa réunion du 22 décembre 2006.**

## **Jardin Aquatique**

### **Compte rendu de la Commission du 28 septembre 2006**

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN, Vice-Président et responsable de cette commission présente ce dossier dont les aspects essentiels sont les suivants :

- Bilan des travaux restant à terminer.  
Certains travaux de peinture, de plomberie et d'aménagement des vestiaires.
- Aménagements de sécurité.
  - ⇒ Nécessité d'un agent de surveillance en haut du "pentagliss" lors de son fonctionnement.  
Monsieur MASSON pose la question de la nécessité de mettre un surveillant pour assurer la sécurité du fonctionnement du pentagliss. Est-ce absolument indispensable ? Un système de "feu rouge – feu vert" peut-il être envisagé pour réguler l'accès au pentagliss ?
  - ⇒ Nécessité d'une surveillance permanente dans les vestiaires pendant les vacances scolaires.
  - ⇒ Mise en place de gardes corps à 2 endroits mentionnés comme dangereux par les M.N.S.
- Modification du règlement intérieur.
  - ⇒ Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure.
- Visite de Monsieur AUXIETTE, Président du Conseil Régional.  
Monsieur AUXIETTE, lors de ses rencontres dans les Coëvrans, a visité le Jardin Aquatique le 04 octobre 2006 et a déclaré avoir apprécié le niveau des équipements du secteur.

**Le Conseil Communautaire valide l'ensemble de ces dispositions.**

### **Tarifs des scolaires hors du territoire de la CCPE**

La nouvelle grille tarifaire du Jardin Aquatique votée par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 13 juin 2006 a porté le tarif appliqué aux scolaires des établissements situés hors du territoire de la CCPE à 3,20 € par élève et séance.

Cette tarification, jugée trop élevée a suscité des réactions de la part de certains établissements scolaires.

Monsieur BOURDIN, Vice-Président chargé de cette commission jugeant que même si les travaux réalisés au Jardin Aquatique sont importants, le tarif de 3,20 € pour des scolaires est effectivement élevé, invite le Conseil Communautaire à revoir ce tarif.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- ❖ Suivant l'avis de Monsieur BOURDIN,
- ❖ **FIXE** à 2,70 € par élève et par séance le tarif applicable aux établissements scolaires situés hors du territoire de la CCPE à compter du 1<sup>er</sup> cycle de l'année scolaire 2006 – 2007.

## **Enfance Jeunesse : Compte rendu du Comité de Pilotage du 28 septembre 2006**

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN, Vice-Président chargé de cette commission présente les aspects essentiels de ce compte-rendu.

### **Centre de Loisirs de la CCPE**

- Réflexion à engager sur l'accueil des enfants dès 3 ans sur l'ensemble du territoire. Le problème de locaux adaptés se pose : exemple à VOUTRÉ.
- Ouverture des Centres de Loisirs en Août  
Le fonctionnement de nos centres de loisirs dépasserait 80 jours et rentrerait dans le champ d'application d'une législation plus contraignante en terme de personnel d'encadrement.

### **Centre de Loisirs de la Valaisière**

- Bilan positif du partenariat avec la CCPE.
  - ⇒ Rémunération de tous les stagiaires BAFA,
  - ⇒ Inter centres (mutualisation des moyens humains et matériels),
  - ⇒ Harmonisation de l'offre des centres de loisirs sur le territoire.
- La question de la tarification en fonction du quotient familial a été évoquée.

### **Service des Sports de la Ville d'Evron**

- Bilan de l'animation "Je bouge sport avec ma ville".  
200 enfants fréquentent cette animation qui s'oriente vers la découverte de nouveaux sports "ski nautique, accro branche".

### **Direction de la Jeunesse et des Sports**

- Bilan des actions financées au titre de l'année 2006.
- Souhait de définir les grandes orientations pour 2007.

### **Caisse d'Allocations Familiales et Mutualité Sociale Agricole**

- Projet de refonte du "Contrat Temps Libre" et du Contrat "Enfance" dans un seul et même contrat, le contrat "Enfance Jeunesse".
- Le dispositif sera identique pour la M.S.A.

**Le Conseil Communautaire prend acte de l'ensemble de ces dispositions.**

## **Enfance Jeunesse : Informations sur le recrutement d'une animatrice pour le Relais Assistantes Maternelles**

Monsieur le Président communique l'information suivante aux membres du Conseil Communautaire.

16 candidates ont postulé pour ce poste.

7 candidates ont été retenues pour un entretien qui s'est déroulé le 02 novembre.

A l'issue de ces entretiens devant le jury de recrutement, Madame Gaëlle RAGAINÉ a été retenue.

La date d'embauche est fixée au 1<sup>er</sup> décembre.

Nous attendons en ce moment que la Caisse d'Allocations Familiales clarifie les modifications juridiques récentes nécessaires à la signature du Contrat Enfance Jeunesse dans les meilleurs délais.

## **☞ Subventions**

Monsieur BOURDIN, Vice-Président et responsable de cette commission informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre du Contrat Educatif Local signé par la Communauté de Communes avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, plusieurs actions menées par divers organismes dans le domaine de la vie associative et de la jeunesse ont été subventionnées.

Monsieur BOURDIN rappelle comme indiqué ci-dessous la liste de ces subventions, dont le montant global s'élève à 5 300 €.

### **Fiche ville d'Évron :**

- Action "Je bouge sport avec ma ville"

Montant de l'action : 6 819,00 €

**Total accordé : 1 000,00 €**

**Total global : 1 000 €**

### **Fiche foyer des jeunes travailleurs le Nymphéa :**

- Action sensibilisation "sécurité routière" et "rallye scooters"

Montant de l'action : 8 100,00 €

**Total accordé : 600,00 €**

- Action "Les mercredis de l'infos"

Montant de l'action : 845,00 €

**Total accordé : 200,00 €**

- Action "Les après-midi récréatif"

Montant de l'action : 330,00 €

**Total accordé : 0,00 €**

- Action "infos job d'été"

Montant de l'action : 1 030,00 €

**Total accordé : 100,00 €**

- Action "bonne année – bonne santé"

Montant de l'action : 930,00 €

**Total accordé : 200,00 €**

- Action "Le mois de l'Europe"

Montant de l'action : 525,00 €

**Total accordé : 0,00 €**

- Action "projet socio culturel"

Montant de l'action : 9 750,00 €

**Total accordé : 500,00 €**

**Total global : 1 600 €**

**Fiches Centre socioculturel de la Boule d'Or :**

- Action "Échange Franco-Allemand"

Montant de l'action : 12 525,00 €

**Total accordé : 300,00 €**

- Action "Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (C.L.A.S.)"

Montant de l'action : 7 988,50 €

**Total accordé : 400,00 €**

- Action "Animation préhistoire"

Montant de l'action : 1 580,00 €

**Total accordé : 300,00 €**

- Action "Atelier HIP HOP"

Montant de l'action : 1 365,00 €

**Total accordé : 300,00 €**

- Action "Animation deux roue"

Montant de l'action : 920,00 €

**Total accordé : 125,00 €**

**Total global : 1 425 €**

**Fiche Communauté de Communes du Pays d'Évron :**

- Action "Atelier Radio"

Montant de l'action : 2 104,00 €

**Total accordé : 525,00 €**

- Action "Cycle voile à l'étang du Gué de Selle"

Montant de l'action : 1 840,00 €

**Total accordé : 50,00 €**

- Action "Animation sportive intercommunale périscolaire"

Montant de l'action : 4 770,00 €

**Total accordé : 450,00 €**

- Action "Animation sportive et socioculturelle pendant les vacances scolaires"

Montant de l'action : 3 900,00 €

**Total accordé : 250,00 €**

**Total global : 1 275 €**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- ❖ **VALIDE** l'ensemble des dispositions.
- ❖ **AUTORISE** le reversement des subventions perçues au titre du Contrat Educatif Local aux organismes suivants :
  - Ville d'Evron : 1 000 € (article budgétaire 65734)
  - F.J.T. Le Nymphéa : 1 600 € (article budgétaire : 6574)
  - Centre Socio-Culturel de la Boule d'Or : 1 425 € (article budgétaire : 6574)

## COMMISSION N° 3 – SERVICE A LA PERSONNE

### **☞ Compte rendu de la réunion des clubs du 3<sup>ème</sup> âge du 19 septembre 2006**

Monsieur HEURTEBIZE, Vice-Président chargé de cette commission fait un rapide compte rendu de cette commission qui dresse le calendrier des diverses manifestations organisées par les clubs du 3<sup>ème</sup> âge du Pays d'Evron.

Monsieur HEURTEBIZE rappelle que les animateurs du cybercentre peuvent aider les associations, et les clubs du 3<sup>ème</sup> âge en particulier pour passer les annonces pour leurs animations sur merville.com.

#### **Le Conseil Communautaire prend connaissance de ces informations.**

### **☞ Actions à la Maison de l'Emploi**

Monsieur MILCENT, Directeur des Services, a participé aux réunions de la Maison de l'Emploi et expose succinctement les différents aspects de ce dossier.

L'objectif est de replacer les logiques d'emploi et de développement économique au cœur du territoire en s'appuyant sur les structures de l'emploi existantes.

Dans cette optique, la Maison de Pays pourrait devenir un " Centre de ressources" destiné à offrir les services de renseignements, ou d'orientation pour toutes personnes qui ont à traiter un problème d'emploi.

L'offre de service peut se décliner de la manière suivante :

#### Public ciblé :

- population active (demandeurs d'emplois et salariés) et les scolaires,
- les employeurs

### **SERVICES POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOIS, SALARIES ET SCOLAIRES:**

#### Regrouper sur un même site les services liés à l'emploi

- proximité des usagers et facilitation des démarches
- lisibilité des services mis à disposition

#### Informations :

- offres d'emploi du territoire (ANPE – Agences Intérim)
- les offres de formation
- mise en relation avec les services publics d'Etat, les conseils, organismes de formation, les entreprises.

#### Conseils :

- en matière de recherche d'emploi (formalités administratives, techniques de recherche d'emploi, rédaction de C.V.)
- en matière de formation et de qualification (parcours de formation et financement),
- en matière d'orientation professionnelle
- en matière de droit du travail

**SERVICES AUX EMPLOYEURS :****Information de "premier niveau" concernant**

- les mesures liées et mises en relation avec les services compétents,
- les services à contacter pour l'analyse des besoins de recrutement et la recherche de compétences.

**Information sur les potentiels du territoire par rapport aux besoins de recrutement**

- analyse qualitative et quantitative des ressources disponibles.

**Conseils et accompagnement pour :**

- la mise en œuvre de plan d'actions coordonnées pour répondre :
  - aux besoins d'emploi et de compétences,
  - aux besoins de reclassement de salariés.

Dans cette perspective, le centre de ressources est aussi un outil au service du développement économique local.

**Organisation des services collectifs :**

- lieux d'échanges (animation de clubs, groupes de travail)
- prestations de formations pour les salariés.

Une autre question est posée. Cette réflexion sur ce dossier doit-elle être menée par la C.C.P.E. ou par le S.V.E.T. ?

Dans un premier temps, il est proposé d'organiser une visite du centre de ressources de VILLAINES LA JUHEL pour s'informer des actions qui y sont menées et des compétences exercées.

**Le Conseil Communautaire, à l'issue de cet exposé :**

- ❖ **CHARGE** le Président d'organiser cette visite du Centre de ressources de VILLAINES LA JUHEL.

**☞ Opération Dynami-Coëvrons**

Monsieur le Président fait un rapide bilan de cette opération qui a été financée par le Conseil Régional et le Conseil Général.

Elle est destinée aux jeunes entre 17 et 26 ans en situation de difficultés par rapport à l'accès à l'emploi.

La C.C.P.E. a apporté son soutien logistique à cette opération en aménageant notamment une salle de formation dans la pépinière d'entreprises.

Cette formation a commencé le 6 juin 2006 et s'est terminée le 31 octobre 2006 et a regroupé 17 stagiaires (10 hommes et 7 femmes)

- moyenne d'âge : 21 ans
- origine géographique : 50% de la C.C.P.E et 50% des autres territoires des Coëvrons
- situations familiales très diverses.

Cette formation a comporté des stages en entreprise, mais aussi des actions plus pédagogiques liées à la présentation de soi, la santé, l'hygiène, la gestion d'un budget, l'utilisation des moyens de transport, la connaissance des nouvelles techniques de communication, des activités physiques et sportives.

A l'issue de cette formation, les parcours professionnels ont progressé de la manière suivante :

- 10 projets professionnels ont été validés,
- 3 projets professionnels sont trouvés, mais restent à valider,
- 4 orientations sont encore à travailler.

Les résultats à la sortie sont prévus ainsi :

- contrat d'apprentissage : 1
- entrée en formation préparation aux concours (aide-soignante) : 1
- missions intérimaires avec promesse de formation qualifiante (technique de maintenance en Process Industriel à l'AFPI) : 1
- C.D.D. : 1
- passage du SPL (super poids lourds) avec promesse d'embauche : 1

Monsieur le Président informe également le Conseil Communautaire qu'un nouvel appel d'offres a été lancé par la Région des Pays de la Loire pour mettre en place une nouvelle session de formation au début 2007 qui pourra se dérouler sur EVRON.

Comme pour cette formation, Avenir Formation et la Sauvegarde de l'Enfance ont répondu conjointement.

Une subvention de fonctionnement est sollicitée près de la C.C.P.E. pour cette éventuelle prochaine formation.

Lors de la réunion de bilan du 20 octobre, il a été suggéré que lors de la mise en place de cette prochaine formation, les Présidents de la Communauté de Communes de MONTSURS, BAIS et ERVE qu'ils soient également sollicités pour participer financièrement à cette action.

**Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de ces informations, valide l'ensemble de ces dispositions.**

## **☞ Epicerie Sociale**

Monsieur HEURTEBIZE, Vice-Président chargé de cette commission rappelle que les bénévoles du Secours Alimentaire des Coëvrons travaillent actuellement à la mise en place d'une épicerie sociale à EVRON, et notamment sur :

- l'évaluation des besoins (locaux, matériel et aménagement),
- l'élaboration des statuts de la future association (ces statuts sont quasiment bouclés)

Selon les bénévoles, l'épicerie sociale serait prête à fonctionner à la rentrée de septembre 2006.

Monsieur HEURTEBIZE communique également l'information selon laquelle une partie des locaux de la subdivision de la D.D.E., initialement envisagée pour accueillir l'épicerie sociale ne sera pas finalement disponible.

Monsieur le Maire d'ÉVRON précise qu'un groupe de travail est constitué pour faire des propositions sur l'affectation des locaux municipaux qui vont être prochainement libérés après la mise en service du nouveau groupe scolaire.

**Le Conseil Communautaire demande à Monsieur le Maire d'ÉVRON d'intégrer le besoin d'un local pour l'épicerie sociale dans la réflexion engagée par ce groupe de travail.**

## **COMMISSION N° 5 – SITE DU GUE DE SELLE**

### **☞ Compte rendu de la réunion du 11 octobre 2006**

Monsieur PAILLEUX, Vice-Président chargé de la Commission "Gué de Selle" fait le compte rendu de la réunion de la commission qui s'est tenu le 11 octobre 2006.

En préambule, Monsieur PAILLEUX tient à rendre un hommage particulier à la mémoire de Monsieur Alain GOUGEON décédé cet été, et qui a servi durant de nombreuses années pour l'entretien et le développement du site du Gué de Selle.

#### **Réunion avec les utilisateurs**

Ensuite un tour de table est effectué pour recueillir le bilan d'activités des utilisateurs du site.

#### **La Gaule Voutréenne : Monsieur PINSON et Monsieur DEROUIN**

- Saison de pêche satisfaisante et bonne collaboration avec la Fédération Départementale de la Pêche.
- Mortalité de certains poissons cet été (épidémie sur les carpes et les tanches).
- L'activité pêche fait partie de la politique touristique de notre département dans ce domaine, le site du Gué de Selle a des atouts à faire valoir.

#### **CAE Athlétisme : Monsieur BRODIN**

- Remerciements à la CCPE pour l'aide apportée :
  - ⇒ Championnat départemental de cross court en novembre 2005.
  - ⇒ Montée des Coëvrons le 1<sup>er</sup> mai 2006.
- Souligne la réussite de la liaison Evron ⇔ Gué de Selle.

#### **Randonnée pédestre : Monsieur TALVARD**

- Vif succès des 4 jours de randonnées organisés sur les Coëvrons en juin 2006 et bonne organisation.
- Travaux à effectuer pour rendre praticable certains chemins.

#### **CAE VTT**

- Remerciements pour l'aide apportée lors des manifestations organisées par le CAE VTT.
- Souligne l'intérêt d'une liaison Evron ⇔ Gué de Selle et pourquoi pas une liaison Evron ⇔ Ste Suzanne.

## Réunion de la Commission

### Centre d'Hébergement Sportif

- Légère baisse du nombre de nuitées (perte de stages liés à l'activité du Jardin Aquatique fermé pendant cette période).

### Manifestations

- Utilisation du site par les établissements scolaires.
- Succès des manifestations équestres.
- Succès de la manifestation "La Coëvronne" organisée par le SVET.

Une convention doit être signée avec Service Action Jeunesse pour un nombre de nuitées important sur une durée de 3 ans (voire 5 ans).

### Plan de gestion du site

- Les principaux travaux liés au plan de gestion sont actuellement en cours.
- Le lycée Rochefeuille de Mayenne, a dans un souci pédagogique participé à certains travaux du plan de gestion du site.

### Aménagement d'un parcours de TREC

Monsieur PAILLEUX fait part de la demande du Comité Départemental de Randonnée Equestre pour l'aménagement, sur le site du Gué de Selle, d'un parcours permanent de TREC. Cet aménagement pourrait être envisagé dans l'une des parcelles située côté route d'Hambers. Les travaux principaux à réaliser concerneraient l'aménagement du sol (création de buttes, élargissement d'une mare...) et la réalisation d'obstacles en bois (barrières, passerelle...).

Ce parcours pourrait permettre l'organisation de manifestations de niveau régional voire national et de stages de formations.

Une visite du parcours de TREC de LAMBALLE sera effectuée.

### Divers

Une réunion a été faite avec les propriétaires des plans d'eau situés en amont du Gué de Selle afin d'harmoniser les vidanges des différents étangs.

### Travaux

La liste des différents travaux à effectuer est communiquée aux membres du Conseil Communautaire.

Les travaux les plus importants sont les suivants :

- extension de la réserve de la cuisine,
- aménagement d'un vestiaire,
- installation de l'arrosage intégré sur le terrain de football.

A ce sujet Monsieur ROCTON propose de contacter des entreprises pour la seule mise en place des réseaux d'alimentation. Le personnel technique de la CCPE se chargerait des raccordements. Cette solution permettrait de solliciter des subventions (Conseil Général et Fédération Française de Football). Ce qui ne serait pas le cas si la CCPE réalisait la totalité des travaux en régie.

**A l'issue de cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,**

- ❖ **VALIDE** les dispositions de ce compte rendu.
- ❖ **SOLLICITE** les subventions du Conseil Général et de la Fédération Française de Football (Fonds d'Aide à l'Investissement) pour contribuer au financement des travaux de mise en place de l'arrosage intégré sur le terrain de football.

## RESSOURCES HUMAINES

### **œ Délibération pour emplois occasionnels (Actualisation)**

Le Conseil Communautaire autorise le Président a recruter le personnel temporaire par voie contractuelle pour assurer la continuité du service dans les cas suivants :

- pour effectuer les remplacements de :
  - congé maladie
  - congé maternité
  - congé parental
  
- pour effectuer des travaux nécessaires pour des besoins occasionnels ou saisonniers

### **œ Régime indemnitaire – filière sociale**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que par délibération du 20 Septembre 2006, les modalités d'attribution du régime indemnitaire ont été réactualisées pour les primes suivantes :

- I.H.T.S Indemnité horaire pour travaux supplémentaires
- I.F.T.S Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
- I.A.T : Indemnité d'administration et de technicité

Le Conseil Communautaire complète cette délibération en instituant dans notre collectivité pour le personnel de la filière sanitaire et sociale,

- L'Indemnité forfaitaire représentative de sujétion et de travaux supplémentaires des conseillers, assistants socio-éducatifs, éducateurs de jeunes enfants.

## QUESTIONS DIVERSES

### **☞ ZONES de Développement Eolien**

Monsieur BOISBOUVIER a participé le 13 novembre à une réunion à ce sujet au Conseil Général de la Mayenne et il présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

Il précise que :

- Le département s'est positionné comme assistant technique et coordonnateur de la définition de Z.D.E. sur le territoire mayennais.
- Les réflexions sont menées sur les territoires du Haut Maine et Pail et des Coëvrons où les "potentiels éoliens sont les plus importants".
- Méthodologie retenue :
  - ⇒ récolte d'information,
  - ⇒ superposition cartographique des différentes sensibilités,
  - ⇒ cartographie des secteurs distants du bâti de plus de 400 et 500 mètres,
  - ⇒ réalisation des cartes synthétiques.
- Les sensibilités principales prises en compte :
  - ⇒ servitudes aéronautiques civile et militaire, radioélectriques et hertziennes,
  - ⇒ servitudes d'utilité publique,
  - ⇒ monuments historiques, ZPPAUP, Patrimoine archéologique,
  - ⇒ périmètres de protection des captages,
  - ⇒ les réseaux : électrique (poste source, THT, HT), routier, fermé,
  - ⇒ potentiel éolien,
  - ⇒ occupation du sol (secteurs distants du bâti 400 et 500 m).
- La démarche envisagée après la cartographie réalisée en interne :
  - ⇒ L'élaboration des Zones de Développement Eolien (dans le Haut Maine et Pail et les Coëvrons) est confiée à un bureau d'étude spécialisé : société alternative technologique.
  - ⇒ Le suivi de l'étude est effectué par un comité composé des conseillers généraux et des communautés de communes concernées + Préfecture
  - ⇒ Cette démarche sera accompagnée de réunions publiques.
  - ⇒ Sur les aspects paysagers et parallèlement au travail du bureau d'étude : visites des zones potentielles avec les acteurs "paysage" dans le département.
  - ⇒ Le calendrier
    - Cartographie des contraintes : Mai – Juin 2006
    - Avis d'appel à concurrence : Fin Juillet 2006
    - Désignation du Bureau d'étude : Octobre 2006  
Société alternative technologique
    - 1ère réunion du comité de suivi : Novembre 2006
    - Réception de l'étude : Mars 2007

- Transmission en préfecture des dossiers ZDE par les communes ou les communautés de communes : Avril – mai 2007

**Le Conseil Communautaire prend acte de l'ensemble de ces informations.**

## **œ Subventions "organisation des ST GEORGES DE FRANCE" à ST GEORGES SUR ERVE**

Après que Messieurs ROCHE, BLANCHARD et ERNOULT se soient retirés.

La 20<sup>ème</sup> édition du rassemblement des "ST GEORGES DE FRANCE" se déroulera à ST GEORGES SUR ERVE et réunit localement ST GEORGES SUR ERVE et ST GEORGES LE FLECHARD.

Cette organisation est assurée par l'Association des SAINT GEORGES EN COËVRONS, dont le siège est à la mairie de ST GEORGES SUR ERVE.

Cette manifestation nécessite une organisation très rigoureuse pour accueillir entre 8 000 et 10 000 visiteurs, et un budget évalué à 139 000 €.

La CCPE au même titre que d'autres collectivités, est sollicitée pour attribuer une subvention à cette dynamique manifestation de notre territoire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, à titre exceptionnel,**

- ❖ compte tenu de l'envergure nationale de cette manifestation,
- ❖ compte tenu des partenaires financeurs de l'opération (Région, Conseil Général, Communauté de Communes d'Erve et Charnie),
- ❖ **DECIDE** d'attribuer une subvention maximale de 7 000 € à l'association des SAINT GEORGES DE FRANCE pour cette manifestation.

Le crédit nécessaire sera inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2007.

Cette subvention pourra être diminuée en fonction des besoins réels pour atteindre l'équilibre financier de la manifestation.

## **œ Spectacles des Nuits de la Mayenne 2007**

La 34<sup>ème</sup> édition du rassemblement du Festival des Nuits de la Mayenne est prévue du 16 juillet au 17 août prochain.

Les communes de la CCPE sont invitées à se porter candidates.

Madame DARBION suggère que le spectacle 2007 puisse se dérouler à ÉVRON (Place de la Basilique).

Ce site correspondrait parfaitement à la nature du spectacle retenu "Annonce faite à Marie".

Compte tenu qu'aucune commune n'envisage d'être candidate pour 2007, Monsieur le Maire d'Évron accepte la proposition de Madame DARBION.

La séance a été levée à 23 H 05.

La Secrétaire de séance,

Hélène JARNO

Le Président,

Gérard ROCTON